

# PROGRAMME 1<sup>er</sup> ACHETEUR

## Aide d'accès à la propriété

La Ville de Terrebonne met en place un programme d'aide financière visant à soutenir les résidents actuels de la municipalité dans l'acquisition de leur première propriété.

Il s'agit d'un **prêt au premier acheteur** sans intérêt et sans versement.



**Le prix d'achat maximal de l'immeuble est de:**  
600 000\$ pour une habitation unifamiliale;  
900 000\$ pour une habitation multifamiliale.

**Le montant minimal du prêt est de 5 000\$**  
(1,5% du prix d'achat) et le montant maximal  
est de 9 000\$.

### CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ



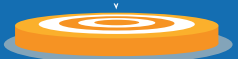
### COMMENT FAIRE UNE DEMANDE



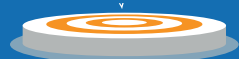
Formulaire de demande complété



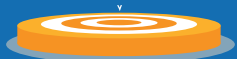
Preuve d'identité



Preuve de résidence actuelle (facture de services publics, bail, etc.)



Acte de vente notarié pour la propriété



Déclaration sous serment

Pour plus d'information, vous pouvez consulter [terrebonne.ca](http://terrebonne.ca)